# **ALSAN 770**

Version: 1201a Date de révision: 27/05/2013 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Résine d'étanchéité

ALSAN 770

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

SOPREMA S.A.S. 14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121 F-67025 STRASBOURG CEDEX

France

Tél: +33 (0)3 88 79 84 00 Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01 Courriel: mkulinicz@soprema.fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

NUMERO D'URGENCE: + 44 (0)1 235 239 670

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

du mélange:

sécurité:

2. 2. N° CE: Non applicable

2. 3. Contient: · méthacrylate de méthyle

· acrylate de 2-éthylhexyle

2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):





2. 4. 1. Symbole(s): F - Facilement inflammable : Xi - Irritant

2. 4. 2. Phrase(s) R: 11 Facilement inflammable.

37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2. 4. 3. Phrase(s) S: Conserver hors de la portée des enfants.

24 Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés. 37

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

Contient du (de la) méthacrylate de méthyle, acrylate de 2-éthylhexyle. Peut déclencher une

réaction allergique.

Facilement inflammable. 2. 6. Autres dangers:

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

# 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux

2. 5. Information(s) complémentaire(s):

dangers:

• méthacrylate de méthyle

- N° Id: 607-035-00-6 - N° CE: 201-297-1 - N° CAS: 80-62-6

- Conc. (% pds) : 2 < C <= 20

- R-S : Classification: • F; R 11 • Xi; R 37/38 • R 43 •

- SGH: SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - STOT un. 3. - H336 - H335 - Irr. cut. 2 - H315

• acrylate de 2-éthylhexyle

- N° Id: 607-107-00-7 - N° CE: 203-080-7 - N° CAS: 103-11-7

- Conc. (% pds) : 2 < C <= 20

- R-S : Classification: • Xi; R 37/38 • R 43 •

SGH: SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - STOT un. 3. - H336 -

H335 - Irr. cut. 2 - H315

• 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol - N° CAS: 38668-48-3

- Conc. (% pds) : 0 < C <= 2

- R-S: Symbole(s): T Xi - Phrase(s) R: 25-52/53

- SGH : ŚGH06 - Tox. aiguë 2 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - H300 - SGH07 - Irr. oc.

G.E. Conseils ® Page 1

# ALSAN 770

Version: 1201a Date de révision: 27/05/2013 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2A - Point d'exclamation - Attention - H319 - Irr. oc. 2B - Tox. aq. aiguë 3 - SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410

· additif

- Conc. (% pds) :  $0 < C \le 2$ 

- R-S : Symbole(s): Xi N - Phrase(s) R: 10-38-51/53-67

- SGH: ŚGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H335 - H335-336 - Irr. cut. 2 - H315 - Tox. aq. aiguë 2 - SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410

Pigmentation

- Conc. (% pds) : 2 < C <= 20

- R-S: Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 10-36

- SGH : ŚGH02 - Ĺiq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Irr. oc. 2A - Point d'exclamation - Attention - H319 - Irr. oc. 2B

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

#### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière

ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15

minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 30 minutes minimum) en gardant les yeux grands

ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un

médecin

4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: En pratique, l'exposition à des concentrations dangereuses est improbable car un

avertissement est d'abord donné par des effets irritants.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Le mélange est un sensibilisant de la peau et de l'appareil respiratoire. Elle est également

irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

4. 2. 4. Ingestion: Non applicable.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des

appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Les vapeurs se mélangent bien à l'air et des mélanges explosifs se forment rapidement.

5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.

Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

G.E. Conseils ® Page 2 / 6

## ALSAN 770

Version: 1201a Date de révision: 27/05/2013 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les

soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel

dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Ne pas utiliser d'eau pour nettoyer. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

6. 4. Référence à d'autres sections:

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Minimiser l'exposition aux vapeurs par une bonne hygiène industrielle et une ventilation adéquate. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques à l'état liquide (par mise à la terre, par

exemple).

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de

manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Sol imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver dans l'emballage d'origine.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

de même nature que celui d'origine

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

Résine d'étanchéité

# 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• méthacrylate de méthyle : VME ppm = 50

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies

respiratoires:

Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en

dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté.

Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs

organiques et poussières nocives.

8. 2. 2. Protection des mains:

gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du

vêtement de protection

8. 2. 4. Protection des yeux:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:

liquide

9. 1. 2. Couleur:

selon nuancier

G.E. Conseils ® Page 3 6

#### **ALSAN 770**

Version: 1201a Date de révision: 27/05/2013 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

9. 1. 3. Odeur: caractéristique 9. 1. 4. PH: Non applicable.

9. 1. 5. Point d'éclair: 14 ℃

9. 1. 6. Limites d'explosivité: Non déterminé. 9. 1. 7. Pression de vapeur: 15.9 kPa 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 1.2 g/cm<sup>3</sup> 2500 9. 1. 9. Viscosité:

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: non miscible 9. 2. 2. Liposolubilité: Non déterminé. 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non déterminé. 9. 3. Autres données: COV: 40 g/L

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Aucune raisonnablement prévisible.

10. 2. Stabilité chimique: Stable en conditions normales.

10. 3. Possibilité de réactions

Tenir a l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des

réactions exothermiques. Réagit au contact de: peroxydes

10. 4. Conditions à éviter: PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.

10. 5. Matières incompatibles: Réagit au contact de: peroxydes

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

Pas d'information disponible au sujet du produit.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Non déterminé. 11. 2. 2. Contact avec la peau: Non déterminé. 11. 2. 3. Contact avec les yeux: Non déterminé. 11. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Non déterminé 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé. 12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé 12. 5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB:

Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes: Non déterminé

#### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

conformément aux règlements locaux.

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

13. 2. Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les

consignes de sécurité.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

G.E. Conseils ® Page 6

## **ALSAN 770**

Version: 1201a Date de révision: 27/05/2013 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 1. Numéro ONU: 1263 14. 1. 1. Nom d'expédition des Nations **PAINT** unies: 14. 2. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): 14. 2. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 14. 2. 2. Groupe d'emballage: Ш 14. 3. Voies maritimes (IMDG): 14. 3. 1. Classe: 3 Ш 14. 3. 2. Groupe d'emballage: 14. 3. 3. Polluant marin: No - Non 14. 4. Voies aériennes (ICAO/IATA): 14. 4. 1. ICAO/IATA classe: 3 14. 4. 2. Groupe d'emballage: Ш 14. 5. Dangers pour l'environnement: 14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: 14. 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement CE 453 - 2010 Règlement CE 790 - 2009 Règlement CE 1272 - 2008 Règlement CE 1907 - 200

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

# 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R11 Facilement inflammable.

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R25 Toxique en cas d'ingestion.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R10 Inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

R36 Irritant pour les yeux.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H335-336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

G.E. Conseils ® Page 5 / 6

# **ALSAN 770**

Version: 1201a Date de révision: 27/05/2013 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

16. 3. Historique:

16. 3. 1. Date de la première édition: 27/05/201316. 3. 2. Version: 1201a

16. 4. Réalisé par: SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr

G.E. Conseils ® Page 6 / 6